



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

caisses d'épargne : équilibre financier

Question écrite n° 2669

Texte de la question

Se fondant sur le rapport de l'inspection des finances et de l'inspection générale des affaires sociales, M. Pierre Micaux interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir de la caisse de retraite des caisses d'épargne (CGR). Même si la situation de la CGR est actuellement florissante, le vieillissement des salariés des caisses d'épargne conduit à s'inquiéter sérieusement sur le déséquilibre négatif prévisible à coup sûr dès 2004 entre les cotisations et les déboursements. Il lui demande s'il ne conviendrait pas de mettre tout en oeuvre afin, d'une part, de rapprocher la CGR de l'ARRCO et de l'AGIRC et, d'autre part, de mettre en place un statut précis qui rationaliserait les relations entre l'Etat et la CGR.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Micaux](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2669

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2831